

LABEL BAS CARBONE

Webinaire de présentation du dispositif de compensation carbone

Organisé par



Avec l'intervention de



LA POSTE



Modalités pratiques

Webinaire
enregistré

Caméras
participants
désactivées

Supports +
enregistrements
transmis par la
suite

Pour poser des questions
pendant les présentations :
espace de discussion (chat).
Réponses à la fin des
présentations

pendant le temps
d'échange : lever la main +
allumer votre micro



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme du Webinaire

- ▶ Présentation du dispositif « Label Bas Carbone » par la **DREAL Pays de la Loire**
- ▶ Retour d'expérience et motivations d'un financeur : exemple du groupe **La Poste**
- ▶ Présentation d'un projet financé porté par le **CNPF**
- ▶ Questions/Réponses, temps d'échanges



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire



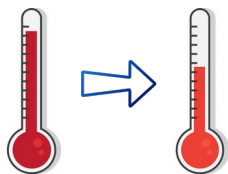
PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éviter, Réduire, Compenser



Chauffage au gaz de 1000 m² de bureaux pendant un an
= 39 tCO₂e¹



1 °C en moins, c'est 7 %
d'énergie économisée
= -3 tCO₂e²



Passer du gaz à l'électrique,
c'est 70% d'émissions en moins
= -25 tCO₂e¹



LABEL BAS CARBONE

Financer un projet de
boisement de 1 ha sur 30 ans
= -10 tCO₂e par an³

Éviter

Réduire

Compenser



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Sources : ¹ impactco2.fr / ² agirpourlatransition.ademe.fr / ³ Projets LBC – en moyenne 300 tCO₂e/ha sur 30 ans



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectif Neutralité Carbone

La balance Émission/Absorption
en 2022 en Pays de la Loire
(en millions de tCO₂e)



Source : Air Pays de la Loire,
BASEMIS® V8

À l'horizon 2050, l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage carbone suffisamment pour atteindre l'engagement de Zéro Émissions Nettes que se sont fixé la France et l'UE



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Principe du Label Bas Carbone



Particuliers Collectivités Entreprises
Ils peuvent compenser leur empreinte carbone résiduelle en contribuant financièrement à la réalisation d'un projet labellisé

Contrat de gré à gré
entre le financeur et le
porteur de projet

financement

stockage ou
réduction d'émissions

crédits carbone

crédits carbone



Projet de stockage ou
de réduction d'émissions



L'État labellise des projets de qualité, situés sur le territoire français, et garantit la réalité des tonnages carbone annoncés

Audit indépendant
après réalisation
du projet

Valorise les
co - bénéfices
environnementaux,
socio-économiques...



Réalisé sur le territoire français

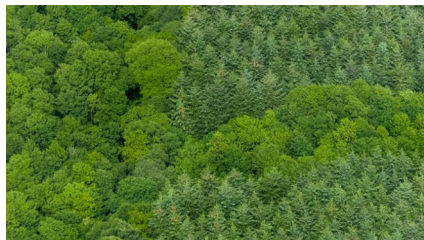


PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

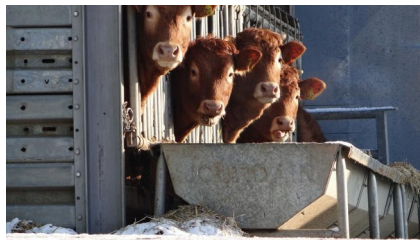
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Types de projets concernés

Tous projets de stockage carbone ou de réduction d'émissions qui suivent une méthodologie approuvée



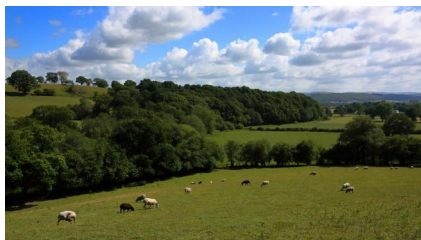
Boisement / Reboisement
Gestion forestière



Élevage agricole
Haies



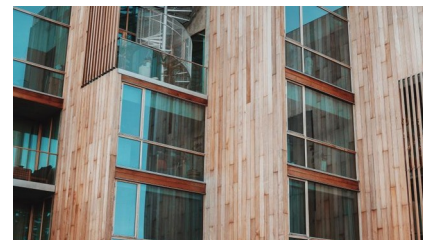
Grandes cultures



Haies



Ville arborée



Bâtiments biosourcés

Et bien d'autres encore, retrouvez les tous sur
<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>



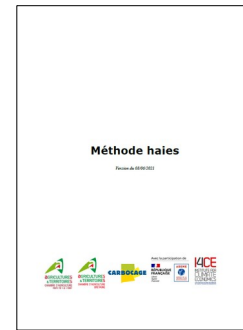
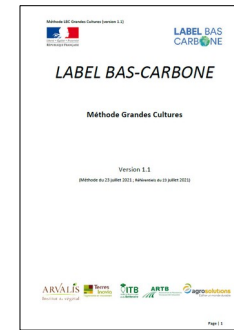
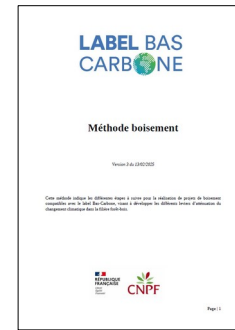
Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les méthodes



- ▶ Les **méthodes** sont les cahiers des charges du label
Pour chaque type de projet, elles sont :
- ▶ expertisées par un groupe scientifique et technique
- ▶ mises à la consultation du public
- ▶ approuvées par le ministère



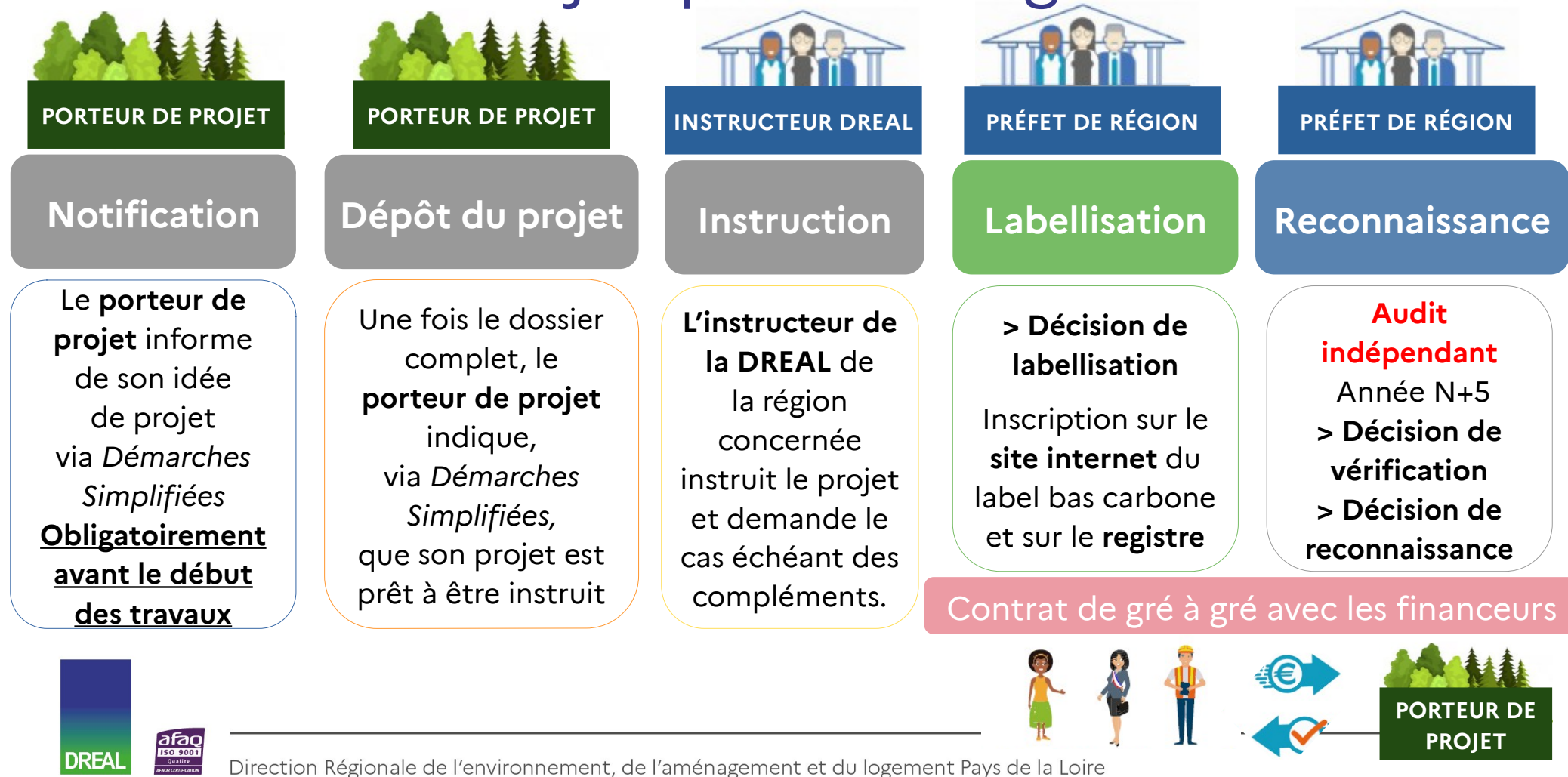
Textes réglementaires :

- Décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant le Label Bas Carbone
- Arrêté ministériel du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

De la labellisation jusqu'à l'échange des crédits...





PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

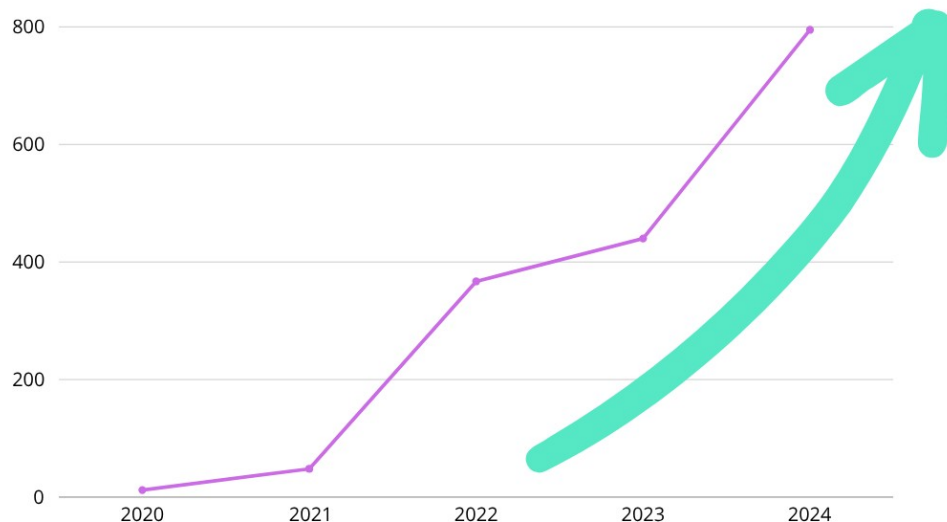
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Atouts du Label Bas Carbone

- ▶ L'État garantit la qualité des projets et la réalité des tonnages carbone annoncés
- ▶ Projets sur le territoire français, chaque projet a une raison d'être, une histoire et des vertus
- ▶ Valorisation des co-bénéfices environnementaux (contribution à la biodiversité, protection de la ressource en eau...)
- ▶ Le financeur est libre de choisir un projet selon ses propres critères



Nombre de projets labellisés en Pays de la Loire



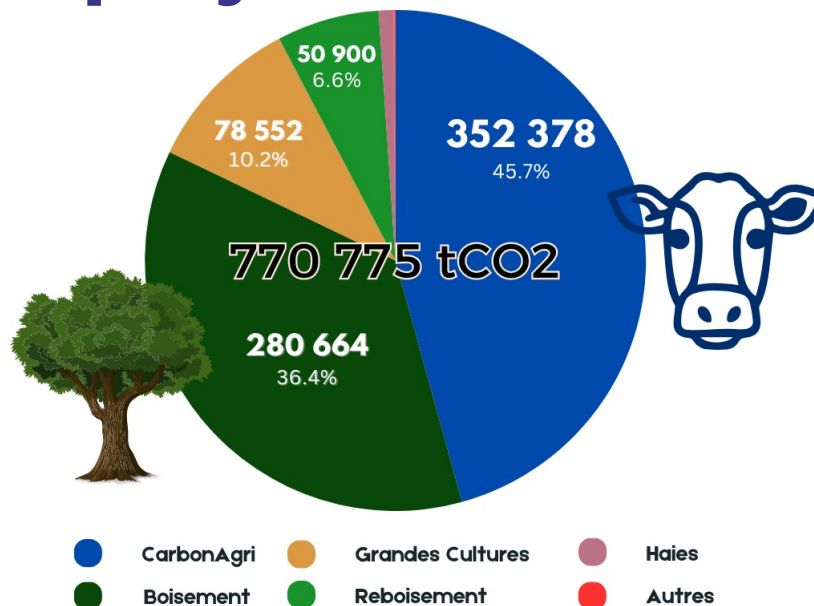
Près de 800 boisements, exploitations agricoles, et autres projets labellisés en 5 ans dans les Pays de la Loire.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Équivalent carbone des projets labellisés



Sur 770 775 tCO₂ potentiellement évitées grâce au label, 57% sont liés à l'agriculture et 43% à la forêt.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modalités de financement

- ▶ Contrat de gré à gré, prix libre
- ▶ Pas de montant minimum pour investir sur un projet
- ▶ Possibilité de fractionner un projet entre plusieurs financeurs
- ▶ Le prix moyen du crédit carbone LBC est de **35 €/tCO₂e**, il varie de 20 à 70 €/tCO₂e en fonction des projets¹



Source : ¹ Rapport I4CE de Juin 2025 - Le Label Bas-Carbone : quel bilan après 6 ans d'existence ?

Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Trouver un projet à financer

- ▶ Créer un compte Financeur sur le registre :
<https://registre.label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>
 - ▶ Permet de suivre ses projets financés
-
- ▶ Autre possibilité, le site public :
<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>

Se connecter avec son compte

Identifiant

Mot de passe

☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

☐ Se souvenir de moi

Se connecter

Vous n'avez pas de compte ?

Créer un compte financeur

Créer un compte auditeur



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Trouver un projet à financer

► Filtrer les projets qui nous intéressent

Liste des projets

[Exporter](#)

Effectuer une recherche

Origine des données

Choisissez une source ▼

Identifiant d'origine

Recherche sur l'identifiant DS ou hors DS

Méthode(s)

Sélectionner ▼

Type

choisissez un type ▼

Statut(s)

Sélectionner ▼

Région(s)

Sélectionner ▼

Demandeur

Recherche sur le prénom, le nom ou l'email

Recherche sur l'identifiant DS

Financier

Recherche sur le prénom, le nom ou l'email

Recherche sur l'identifiant DS

Auditeur

Recherche sur le prénom, le nom ou l'email

Total des réductions d'émissions

Définissez une intervalle (en tCO2)

De

A

Recherche textuelle

Recherche sur le nom et la description succincte du projet

Rechercher 🔍

Réinitialiser



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Trouver un projet à financer

- ▶ Prendre contact avec le **demandeur** du label à partir des coordonnées mises à disposition sur le registre
- ▶ Il s'agit soit du **mandataire** qui a accompagné le/les porteur(s) de projet(s) dans le montage du projet
- ▶ soit directement du **porteur de projet** s'il a déposé sa demande de labellisation sans passer par un mandataire
- ▶ Autre possibilité, identifier un **mandataire** qui a déjà fait labelliser un projet similaire et lui soumettre vos attentes pour trouver ensemble un projet qui vous corresponde





PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABEL BAS CARBONE

Le Label en PAYS DE LA LOIRE

Vos contacts à la DREAL Pays de la Loire :



Gaël Lemoine

Chargé de mission Label Bas Carbone (instruction et promotion)
lbc.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr



Maria Besselièvre

Chargée de mission Adaptation au CC, Stockage carbone, PCAET
maria.besselievre@developpement-durable.gouv.fr



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

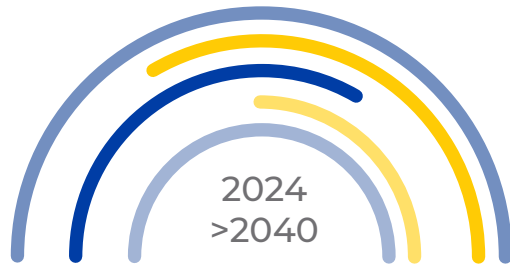
RETEX La Poste sur le Label Bas Carbone



Webinaire Pays de la Loire – 12 juin 2025
Stéphanie Morisset -Responsable RSE
La Poste Branche Services Courrier Colis



Climat + Territoire dans notre politique climat vers le ZEN 2040



**MESURER
RÉDUIRE
S'ADAPTER**

Objectifs : **Zero Emissions Nettes 2040**

-90% de nos émissions à 2040*

Séquestration des 10% résiduels



**LABEL BAS
CARBONE**

- Soutien à des projets de séquestration en France
- Contribution à l'adaptation du territoire au changement climatique



* par rapport à notre performance carbone de 2021

La Poste, précurseur sur la compensation carbone en France

2015

Volonté du Groupe d'une démarche de compensation carbone en France,

- Contribution à la création du Label Bas Carbone, avec le Ministère, l'4CE et le CNPF
- Financement des projets pilote (du CNPF) + financement de rédaction de méthodes innovantes

2018

LABEL BAS CARBONE

- Elargissement du portefeuille, avec des projets de la Société Forestière, l'ONF, des projets Grandes Cultures...



- Financeur du 1er projet labellisé Bas Carbone en France
- Une démarche volontaire

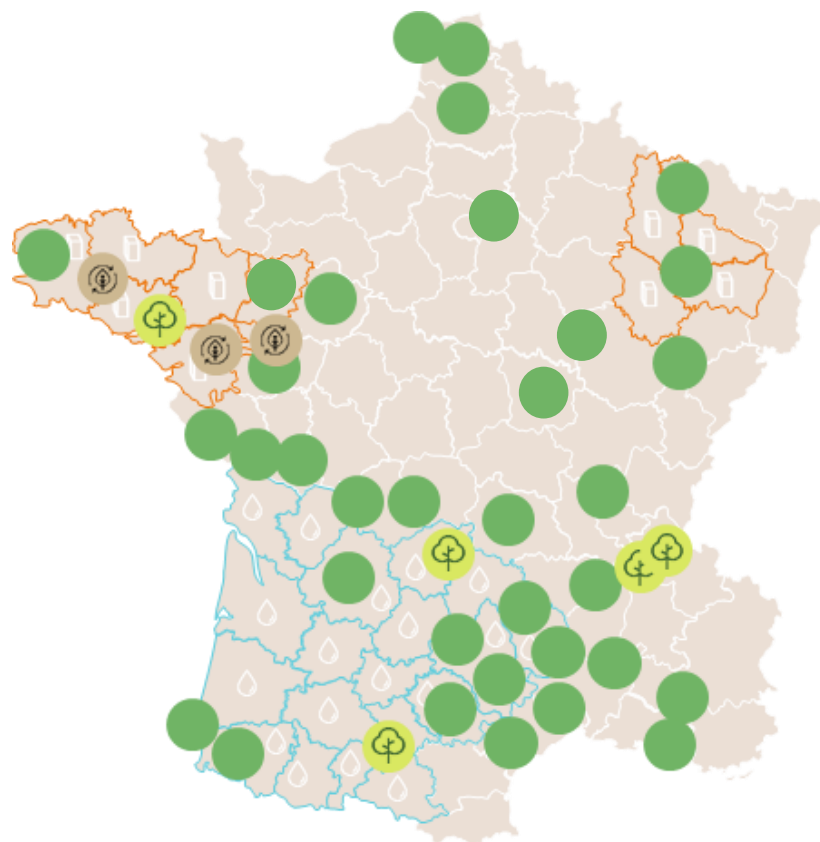


+ de 50 projets déjà financés dont 32 LBC

Financement de **55 projets** de préservation des écosystèmes naturels en France dans les domaines de :

- **LA REFORESTATION** ●
- **L'AGROFORESTERIE** ●●
- **L'AGRICULTURE DURABLE** ○○

Dont **36 projets** **LABEL BAS CARBONE**
(labellisés ou en cours de labellisation)



Autres projets

Financement du 1er projet en France **centré sur la préservation de la biodiversité** sur un Site Naturel de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR),

1 000 ha
d'exploitations engagées
sur 10 départements français : les
Fermes Laitières Bas Carbone



160
fermes investies
dans le Réseau "Agr'Eau"



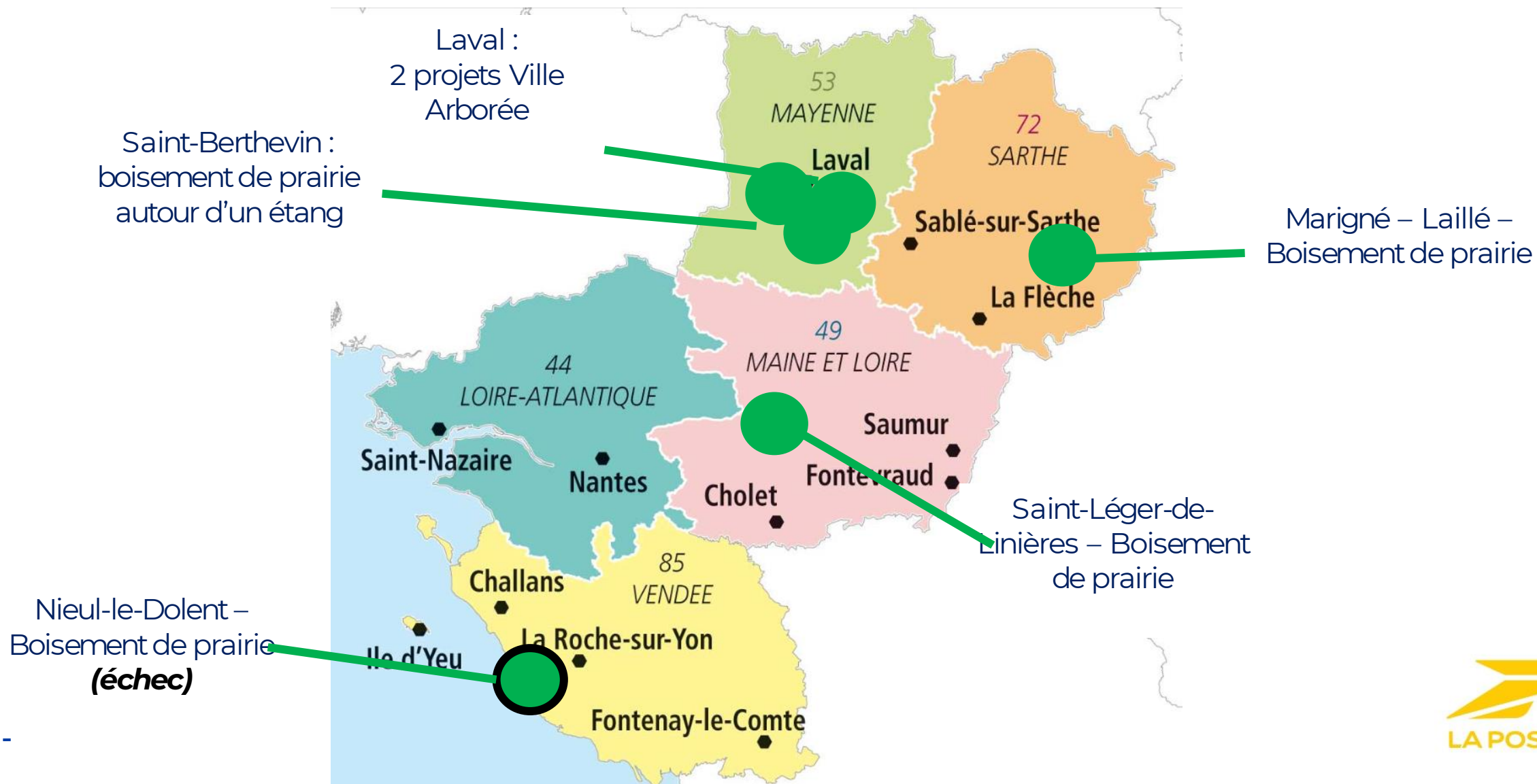
LABEL BAS CARBONE



FONDATION
GoodPlanet



Les projets LBC en Pays-de-la-Loire

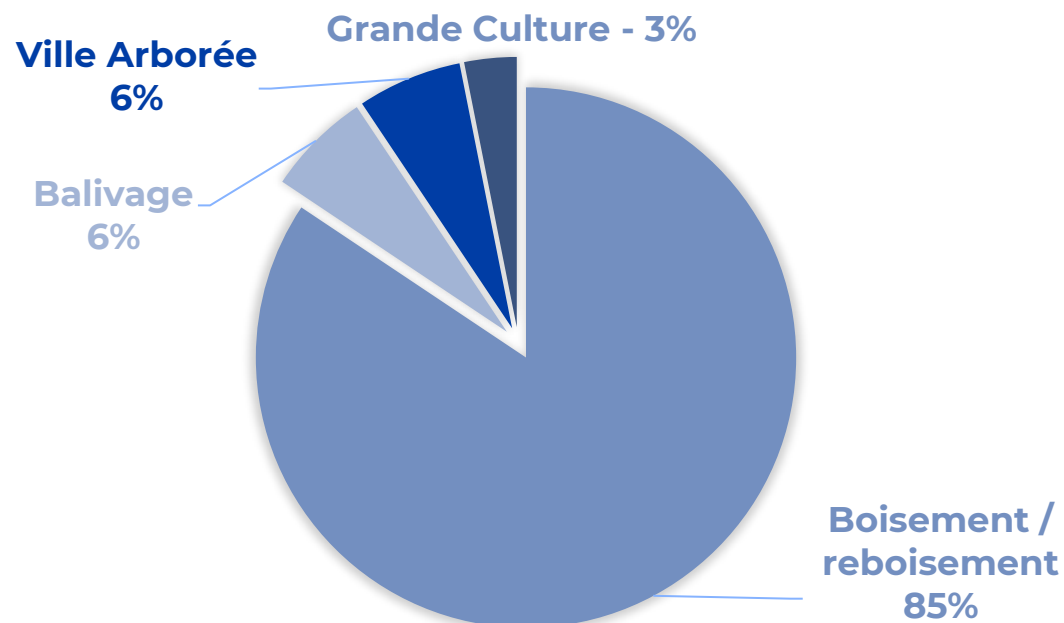


Les méthodes LBC expérimentées

**LABEL BAS
CARBONE**

32

projets labellisés
(dont 1 échec)



3

projets pilote non
labellisables

4

projets en cours de
labellisation



La plus-value du Label Bas Carbone pour La Poste

Une méthode robuste

une garantie de la rigueur, de suivi et de transparence

La valorisation des **co bénéfices**

La reconnaissance de
Réductions d'Emissions



Contribution à :

- notre stratégie de **séquestration**
- notre **plan d'adaptation au changement climatique**
 - La protection des écosystèmes
 - Renforcement de la résilience



Enrichissement

Nouvelles méthodes
Actualisation des anciennes

... avec quelques limites

Une recherche et un suivi de projets par des mandataires



Le financeur

Finance les projets,
d'après un cahier des charges et
des critères de sélection des projets selon
leur :

- Pertinence
- Sens
- Valeur
- Message

(des bénéfices et co bénéfices)



Un mandataire

- Source les projets
- Les accompagne (côté porteur et client)
- Gère la partie administrative



Le porteur de projet



Auditeur indépendant

Constata des réductions effectives des
GES sur le projet

Organisme certificateur

LABEL BAS
CARBONE



Les projets LBC au service du « faire savoir » et de la mobilisation de nos clients et collaborateurs

Une source de fierté

Un levier de mobilisation et sensibilisation

Des projets concrets autour des engagements RSE du Groupe



06.85.38.78.91.

Don du sang. Mardi 26 : Etablissement français du sang, 40, avenue Charles-de-Gaulle à Niort, de 15h à 19h 15 ; salle polyvalente à Mauléon, de 16 à 19 heures. Mercredi 27 : Etablissement français du sang à Niort, de 8h à 13h et de 14h à 15h 15 ; salle des fêtes de Saint-Hilaire-la-Palud, de 16 à 19 heures. Jeudi 28 : Etablissement français du sang, 40, avenue Charles-de-Gaulle à Niort, de 15 heures à 19 h 15 ; salle des fêtes de Vouhé, de 16 à 19 heures.

Paysage artistique. Le club de la chalarosse, 25, rue de la chalarosse, 79100 Niort.

Transition paysagère pour préparer l'avenir

Le Parc National Régional (PNR) a présenté à ses partenaires le Groupe La Poste, La Société Forestière et la Coopérative Carbone une opération inédite de plantation de plusieurs essences d'arbres au sein du PNR « Action emblématique qui doit enclencher une dynamique de replantation de plus grande ampleur » a précisé Pascal Dufresnel président.

Le Parc. Sandrine Guilhaeuf a présenté l'origine du projet. La trame arborée du Marais Poitevin est fragilisée par le dépérissement des frênes têtards, après une maladie : la chalarose. De nombreux chantiers de replantations d'essences diversifiées érables, ormes champêtres, chênes pédonculés, peupliers noirs, saules... rend la trame arborée plus robuste et permet de l'adapter à différents milieux et usages. Ces nouvelles essences permettront de maintenir l'architecture végétale du Marais Poitevin en alignement avec les arbres têtards. D'autre part, elles permettront de participer à la captation de carbone, au maintien de la biodiversité, sans oublier la dimension sociale du projet dont la réalisation est confiée aux entreprises d'insertion. 25 700 arbres ont déjà été plantés.

Zéro émission

Philippe Dorge directeur général adjoint du groupe La Poste, a souligné que le groupe La Poste s'est engagé dans la transition écologique depuis 2021 et vise le « zéro émission nette » dès 2 040. C'est pourquoi le cadre « Climat + Territoires », et agrémentée en tant qu'ESUS. Entreprise solidaire d'utilité sociale, la Coop est l'outil qui permet d'agir localement pour réduire l'impact sur le climat, en sensibilisant les acteurs et habitants, en accompagnant les collectivités par mesure, réduction et séquestration carbone et favoriser l'émergence de projets

Trois entreprises partenaires

Cécile de Coincy, directrice générale a rappelé l'engagement pour la Nature de la Société Forestière, laquelle vise à accélérer la restauration et la préservation de la biodiversité de la forêt, favorisant les synergies locales en partenariat pour un développement harmonieux des territoires et pour le bois de demain. Ces trois entreprises travailleront donc en partenariat avec le Parc dans cette transition du paysage emblématique du Marais Poitevin pour préparer celui du XXI^e siècle. La rencontre s'est concrétisée par une promenade en barque avec les établissements Cardinaud (déjà engagés dans la transition, par mesure, participation financière) et la visite des lieux de replantation.

Zéro émission

Philippe Dorge directeur général adjoint du groupe La Poste, a souligné que le groupe La Poste s'est engagé dans la transition écologique depuis 2021 et vise le « zéro émission nette » dès 2 040. C'est pourquoi le cadre « Climat + Territoires », et agrémentée en tant qu'ESUS. Entreprise solidaire d'utilité sociale, la Coop est l'outil qui permet d'agir localement pour réduire l'impact sur le climat, en sensibilisant les acteurs et habitants, en accompagnant les collectivités par mesure, réduction et séquestration carbone et favoriser l'émergence de projets

Le Courrier de l'Ouest

La Nouvelle République
Mercredi 27 mars 2024

deux-sèvres | actualité

3

marais poitevin

La Poste livre 4.000 arbres

À travers la Coopérative carbone territoriale, le groupe a contribué au programme de replantation des arbres du Parc naturel régional.

C'est un drôle d'équipage qui a appareillé, vendredi 22 mars dernier, au départ de l'Embarcadere Cardinaud, à Coulon. Coils de chemise dépassant des gilets de sauvetage, une délégation du groupe La Poste a profité d'une promenade en barque ensoleillée sur le Marais poitevin.

On aurait tort, toutefois, de croire à une simple promenade de santé. Pour les salariés, il s'agit davantage d'observer sur le terrain les effets de la participation de La Poste au programme de séquestration carbone, menée par la Coopérative carbone de La Rochelle, en partenariat avec le Parc régional du Marais poitevin.

Six cents tonnes équivalent carbone séquestrées

« Nous avons contribué à la plantation de 4.000 arbres en 2023, qui vont permettre la séquestration de 600 tonnes équivalent carbone », détaille Philippe Dorge, directeur général adjoint de La Poste. Chiffre à 50.000 € au global, la contribution financière du groupe fait de lui le premier mécène de la plantation d'arbres dans le Marais. Depuis 2015, plus de 25.700 arbres ont été plantés sur le Parc naturel régional, notamment pour pallier la disparition des frênes, frappés d'une maladie véhiculée par le champignon de la chalarose. « Le seul antidote que l'on ait trouvé pour y remédier, c'est de planter d'autres essences d'arbres », explique Tom Météau, technicien

chamiers plantations au Parc du Marais poitevin.

Six essences plantées

La contribution financière de La Poste a ainsi participé à la plantation de chênes pédonculés, ainsi que d'ormes et d'érables champêtres, disposant de forts taux de reprise, mais aussi de saules blancs, de charmes et de peupliers noirs.

Impossible, à peine quatre mois plus tard, de distinguer les différentes espèces, puisque de larges clôtures de protection entourent les boutures.

« C'est ce dispositif qui nous coûte, économiquement parlant, puisque les boutures ne représentent que 5 % du prix global, explique depuis la berge Tom Météau, aux quatre barques qui lui font face. Mais c'est ce qui nous garantit une reprise des arbres sur la longévité. »

En 2022, 40 % des espèces plantées n'avaient pas survécu, du fait de la sécheresse. Charge alors aux techniciens du Parc régional de les replanter, l'année suivante. Du moins lorsque les propriétaires locaux acceptent de mettre à disposition leurs parcelles.

« Embarquer » les privés

Pour l'heure, une trentaine d'entre eux ont convenu avec le Marais poitevin. D'autres se montrent plus récalcitrants, eu égard à la charge de travail que représente l'entretien des arbres.

Avec « l'exemple de La Poste », la directrice du Parc naturel régional du Marais poitevin, Sandrine Guilhaeuf, entend aussi bien motiver ces propriétaires que les contributeurs financiers à se jeter à l'eau.

« Ce programme de plantation permet notamment de capter le carbone et de le séquestrer, en plus de participer à maintenir les cathédrales de verdure si caractéristiques du Marais poitevin, rappelle-t-elle. L'idée est, pour nous, d'embarquer le plus grand nombre d'acteurs. »

Au sens propre comme au figuré.

Camille Montagnon

Présentation d'un projet Label bas-carbone



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation du CNPF C+FOR

- C+FOR = Structure dépendant du Centre national de la propriété forestière, organisme public de conseil en gestion des forêts privées
- Rédacteur des trois premières méthodes forestières

Méthode boisement

Méthode reconstitution de
peuplements forestiers dégradés

Méthode conversion de taillis bien
venants en futaie sur souches

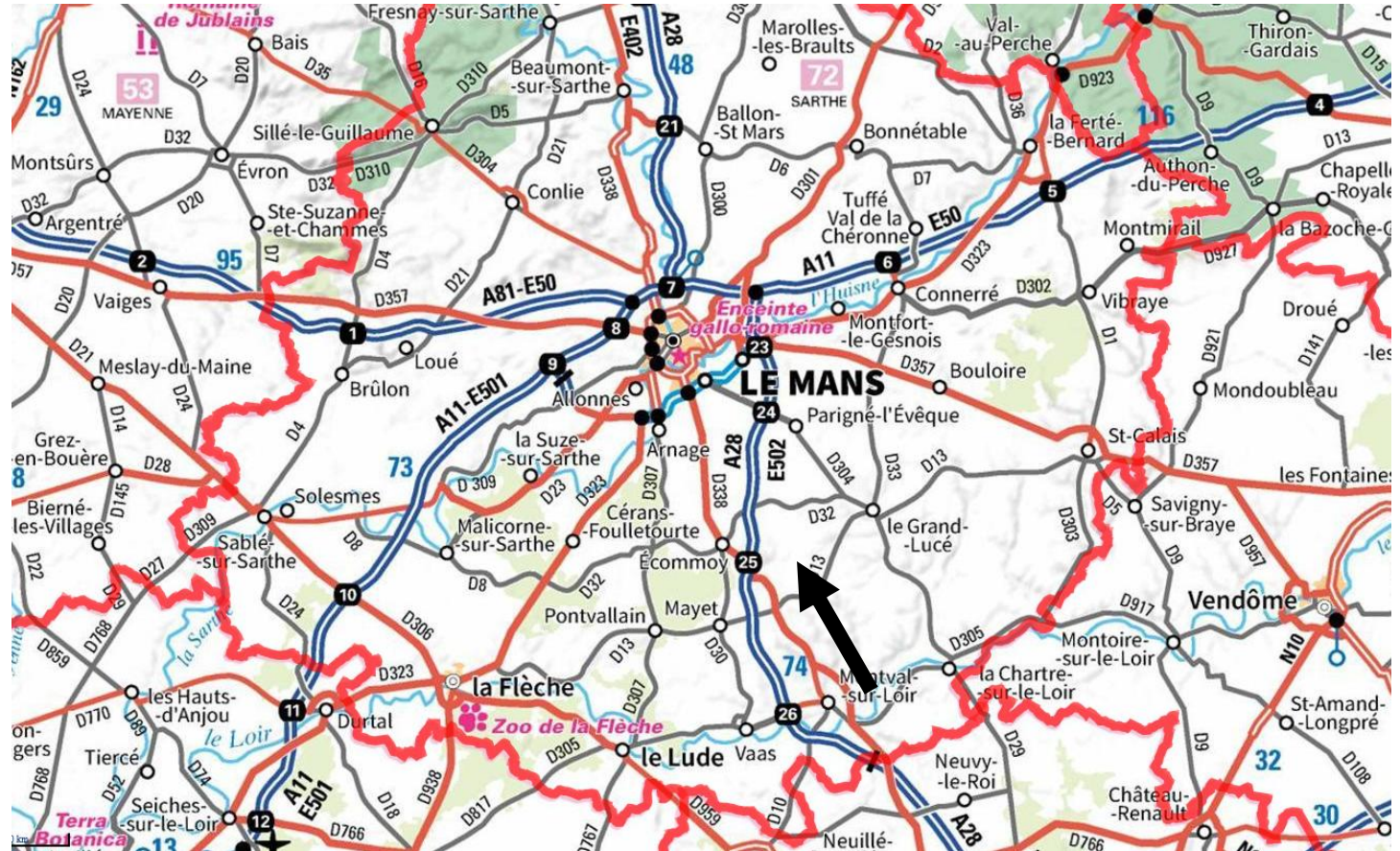
- Plus de 200 projets labellisés et financés



Présentation d'un projet Label bas-carbone

CNPF C+for n°29
Sarthe (La Poste n°14)

- Boisement de prairie
- Localisation : Marigné-Laillé
- 4,08 ha
- Boisement réalisé fin 2021



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans
5. La DREAL vérifie les documents et les calculs puis octroie la labellisation : 13/07/2021



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans
5. La DREAL vérifie les documents et les calculs puis octroie la labellisation : 13/07/2021
6. Le propriétaire et le financeur signent une convention qui fixe notamment le montant de l'aide



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans
5. La DREAL vérifie les documents et les calculs puis octroie la labellisation : 13/07/2021
6. Le propriétaire et le financeur signent une convention qui fixe notamment le montant de l'aide
7. Le boisement est réalisé (en saison de plantation) : 13/12/2021



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans
5. La DREAL vérifie les documents et les calculs puis octroie la labellisation : 13/07/2021
6. Le propriétaire et le financeur signent une convention qui fixe notamment le montant de l'aide
7. Le boisement est réalisé (en saison de plantation) : 13/12/2021
8. Le propriétaire reçoit le financement



Processus de labellisation d'un projet

1. Le propriétaire de terres à boiser contacte le mandataire (C+FOR), ou vice-versa
2. Le mandataire propose à un financeur (la Poste) le projet s'il correspond aux critères de localisation et tonnage. Le financeur choisit le projet
3. Un diagnostic terrain est réalisé pour choisir les essences adaptées au sol : 10/11/2020
4. Le mandataire monte le projet : prépare les documents, fait les calculs de tCO₂ « potentielles » séquestrées : 1360 tCO₂ sur 4,08 ha sur 30 ans
5. La DREAL vérifie les documents et les calculs puis octroie la labellisation : 13/07/2021
6. Le propriétaire et le financeur signent une convention qui fixe notamment le montant de l'aide
7. Le boisement est réalisé (en saison de plantation) : 13/12/2021
8. Le propriétaire reçoit le financement
9. L'audit à n+5 vérifie la mortalité des plants et ajuste le tonnage réel, puis les tCO₂ « reconnues » sont générées : prévu pour 2026 – objectif 900 plants vivants/ha pour les feuillus et 130 plants/ha pour le peuplier



Premier contact et proposition à un financeur

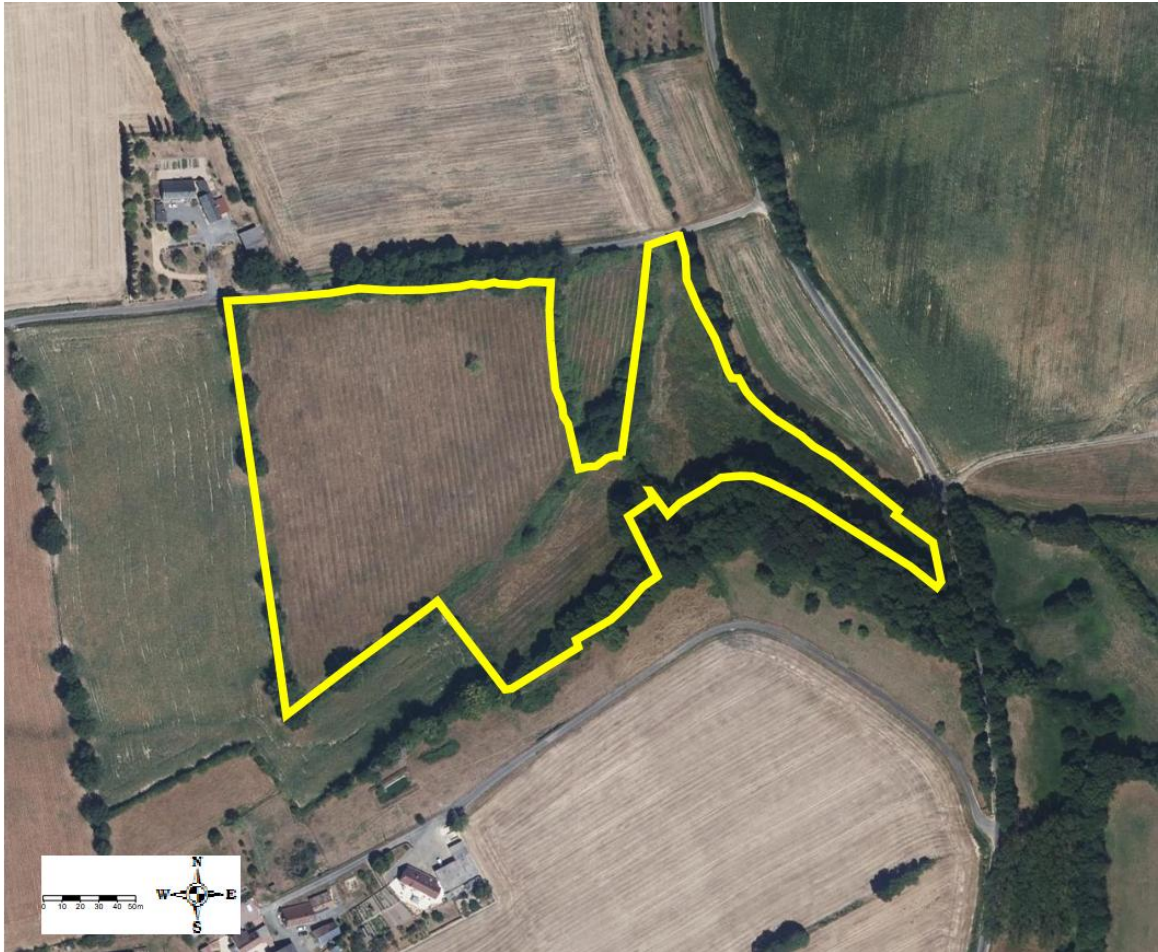


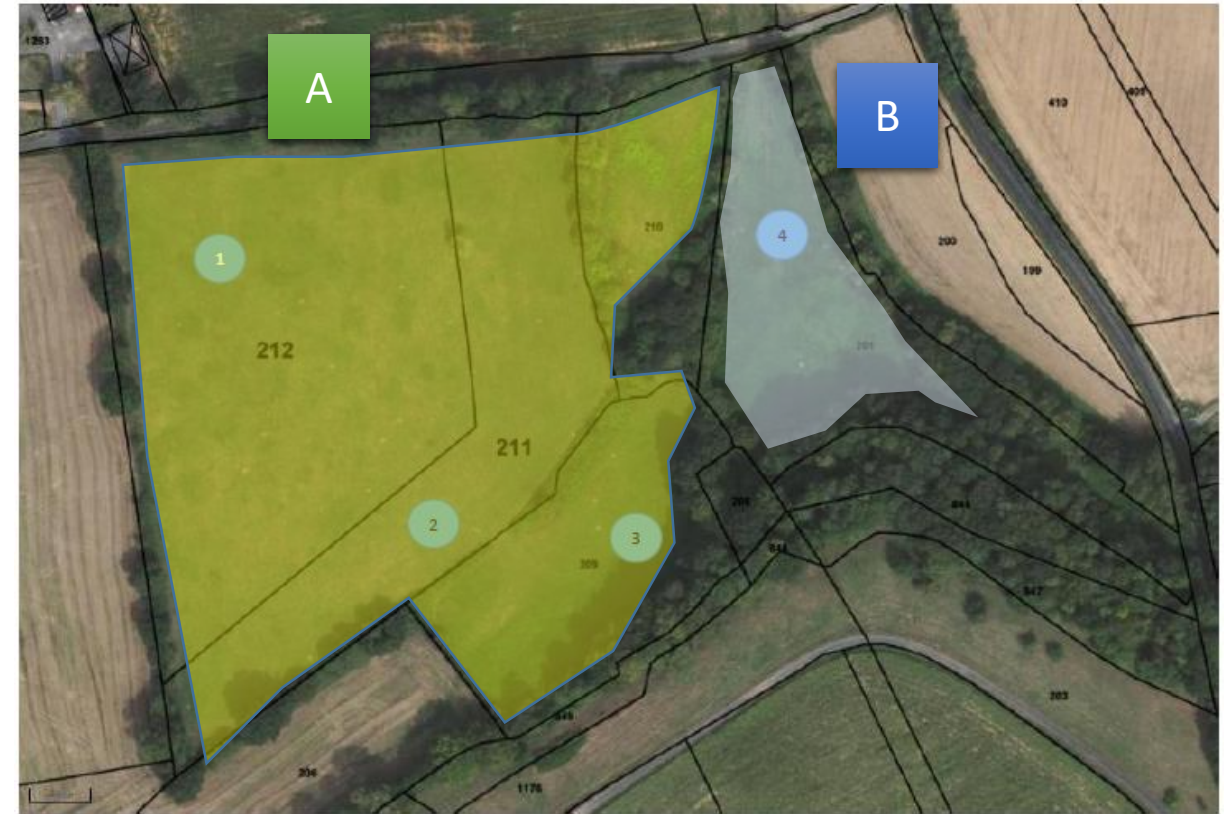
Photo prise le 10/11/2020



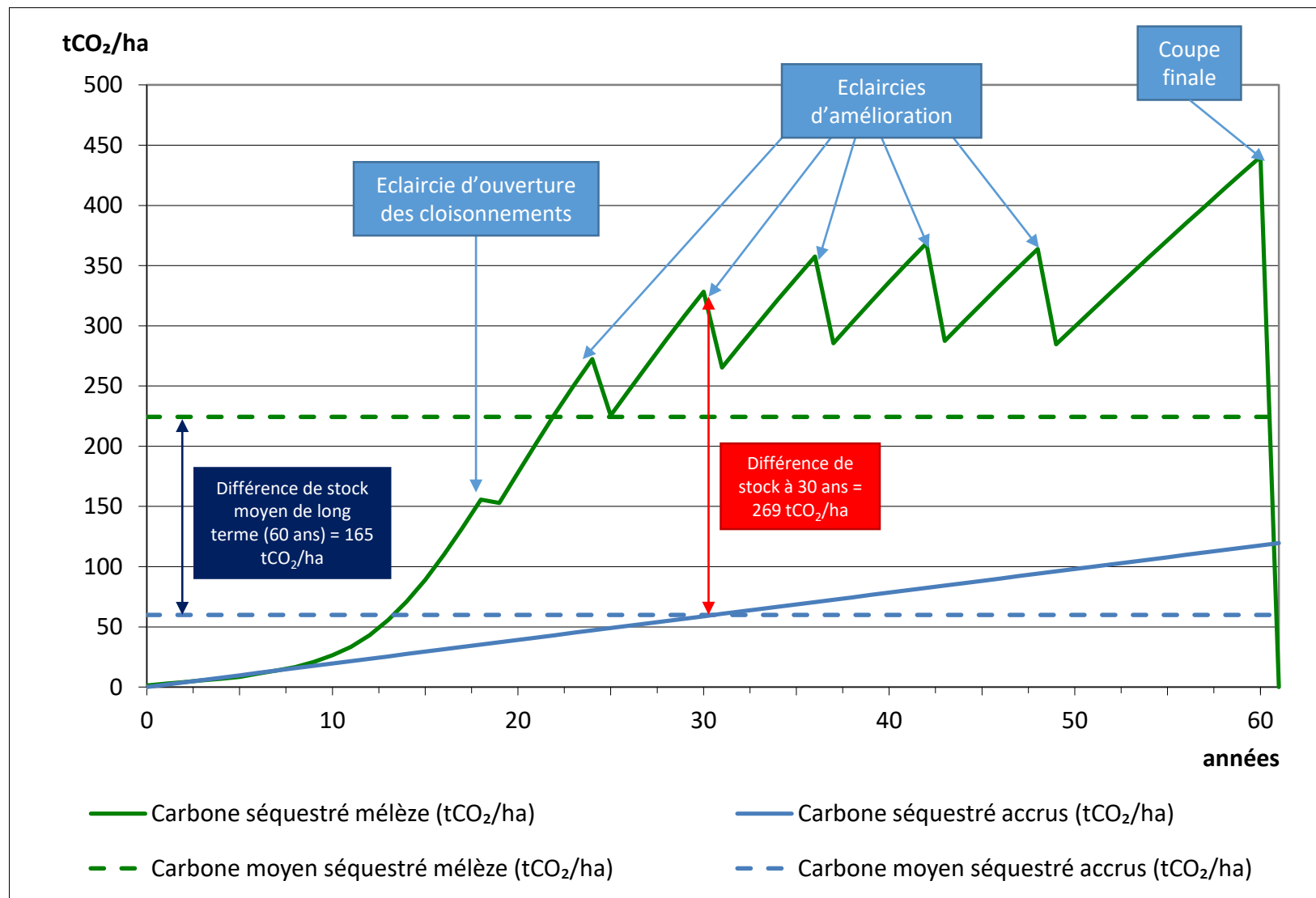
Réalisation d'un diagnostic terrain – 03/2021

Diagnostic de sol par le CRPF
révélant deux zonages,
globalement des sols
moyennement ou très productifs

Zone	Zone A	Zone B
Surface	3,23 ha	0,95 ha
Sol	plutôt sableux , peu acide à faible réserve utile (sec)	profond et bien alimenté en eau
Essences	Mélange de feuillus : chêne sessile , alisier torminal, poirier sauvage, cormier, merisier	Peuplier Vesten
Ecartements	4 m x 1,8 m	7 m x 7 m



Montage du projet et calculs des tCO₂ potentielles



*Graphe :
exemple d'un
boisement en
mélèze*

Tonnage du
projet de
Marigné-Laillé :
1360 tCO₂ sur
4,08 ha sur 30
ans



Labellisation du projet – 13/07/2021

Le site du Label
bas-carbone
répertorie les
projets labellisés

<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/liste-projets-labellises>

CNPF C+for n°29 Sarthe (La Poste n°14)

Il s'agit d'un boisement de prairies à proximité de la forêt domaniale de Bercé. Le Chêne sessile y est l'essence objectif, avec des Feuillus divers précieux en accompagnement (Cormier, Alisier torminal, Merisier). Une zone plus humide est boisée avec du peuplier Vesten. C'est un projet riche en co-bénéfices avec des nombreuses bordures feuillues toutes maintenues ainsi que des mares forestières.

État du dossier

LABELLISÉ

Méthode

Boisement

[Consulter la méthode](#) →

[Exporter la fiche projet en .PDF](#)

1 360 tCO₂

réductions d'émissions
potentielles*

Détails du projet

N° du projet
204

Date de labellisation
13/07/2021

Région administrative
Pays de la Loire

Date de notification
27/04/2021

Co-bénéfices

socio-économique
33 %

préservation des sols
50 %

Biodiversité
88 %

Signature d'une convention propriétaire- financier

Le contenu de la convention est libre. Exemple de convention :

ARTICLE 1. — Objet

ARTICLE 2. — Description du projet

2.1 Essences

2.2 Nombre minimum de plants – *obligation de moyens ou de résultats pour atteindre les 900 plants/ha à 5 ans*

2.3 Stockage du carbone – *nombre de tCO₂ prévues*

2.4 Localisation du projet

ARTICLE 3. — Engagements du propriétaire

3.1 Montant du projet

3.2 Sylviculture

3.3 **Entretien** – *gérer durablement sur 30 ans*

3.4 Vérification

3.5 Réception des travaux

3.6 Reporting

ARTICLE 4. — Engagements du financier

4.1 Prix des travaux forestiers

4.2 **Montant** et versement de la **contribution** volontaire

ARTICLE 5. — Objectif de production de CO₂

ARTICLE 6. — Propriété des réductions d'émissions éventuellement générées

ARTICLE 7. — Durée

ARTICLE 8. — Communication

ARTICLE 9. — Modalités de visite sur site

ARTICLE 10. — Obligation réciproque des Parties

ARTICLE 11. — Confidentialité

ARTICLE 12. — Résiliation

ARTICLE 13. — Loi applicable/Litiges

ARTICLE 14. — Force majeure

Annexe 1 : Localisation du projet

Annexe 2 : Itinéraires sylvicoles

Annexe 3 : Devis des travaux



Réalisation du boisement – 13/12/2021

Coût des travaux : **20 858,61 € TTC** sur devis (soit 5112,45 € TTC /ha)

Aujourd'hui, les coûts de boisement ont doublé !

Pour un financeur, coût de revient actuel de 35-40 €/ tCO₂ (projet de boisement)



*Zone A plantée en
chêne et autres
feuillus →*

*← Zone B plantée
en peuplier*

*(Photos prises le
20/05/2025)*



Réalisation du boisement : co-bénéfices

- **Recours à l'emploi local** : l'entrepreneur de travaux forestiers qui assurera le chantier de boisement est situé à **10 km** du projet ;
- **Gestion durable** : adhésion à **PEFC** ;
- **Préservation des sols** : préparation du sol par **bandes** ;
- **Biodiversité** : 4/5 essences **autochtones**. Maintien des **haies** existantes

Le projet se situe en zone Natura 2000 « Vallée du Narais et extension »



Evolution du boisement depuis la plantation

- Plusieurs épreuves qui menacent les plants : Sécheresse, dégâts de chevreuil, grêle...
- Regarnis réalisés pour remplacer les plants morts



*Essor de la végétation
concurrente
(graminées) 4,5 ans
après la plantation
(Photos prises le
20/05/2025)*



Audit – prévu pour 2026

- À la charge du propriétaire
- Réalisé par un auditeur **indépendant** et ayant une **compétence forestière**
- Vérification principale : **Comptage de mortalité** (objectif **900 plants vivants/ha**)

Que se passe-t-il en cas d'audit non réussi ?

- **Rabais** du tonnage projeté à 30 ans
- Exemple : si 450 plants vivants/ha (sur 900) => 50 % de mortalité
RE reconnues = 50% x 1360 tCO₂ = 680 tCO₂ sur 30 ans



Audit : Génération des tCO₂ reconnues

Co-bénéfices

 socio-économique 

33 %

 préservation des sols 

50 %

 Biodiversité 

88 %

 eau 

50 %

Essences plantées

 Peuplier Koster

 Chêne sessile

 Merisier

 Alisier torminal

 Cormier

Le(s) financeur(s) du projet



Avant l'étape de la reconnaissance des réductions d'émissions, les financeurs sont indiqués sur cette page à l'initiative et sous la seule responsabilité du responsable du projet.

La Poste [Fiche du financeur](#) →

€ % du projet financé

100 %



Nombre de tCO₂ reconnues sur le projet

0 tCO₂

Sera mis à jour
après l'audit



Merci pour votre attention





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABEL BAS CARBONE

Présentation du dispositif

Questions / Réponses



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA POSTE

